

# Forfait Mobilités

[REDACTED]  
[REDACTED]  
mar. 16/11/2021 16:53

À : Matthieu Orphelin <Matthieu.Orphelin@assemblee-nationale.fr>;  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur le député

Nous avons bien reçu votre récent email, voici la réponse de BNP Paribas, mise à jour de notre actualité toute récente.

Suite à l'accord collectif qui vient d'être signé au sein de BNP Paribas SA à l'issue de la négociation annuelle obligatoire, nous avons convenu avec les organisations syndicales d'expérimenter le dispositif du forfait mobilité durable pendant 1 an pour les collaborateurs utilisant un vélo pour leur trajet domicile travail. Son montant sera variable (de 120 euros annuels si le collaborateur effectue une partie de son trajet à vélo et bénéficie déjà d'une prise en charge de son abonnement, 240 euros s'il effectue la totalité de ses trajets à vélo).

Dans le prolongement de cet accord, plusieurs filiales du Groupe, dont la NAO est en cours, ont également proposé cette expérimentation aux représentants de leurs organisations syndicales représentatives.

À l'issue de cette expérimentation, un bilan sera réalisé pour voir les éventuelles adaptations à apporter au dispositif.

Par ailleurs notre filiale Arval, qui gère des flottes de véhicules professionnels pour un grand nombre d'entreprises, est en train de renforcer fortement ses offres et ses services en matières de nouvelles mobilités.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Antoine Sire  
Directeur de l'Engagement d'entreprise BNP PARIBAS

Classification : Internal

Classification : Internal

This message and any attachments (the "message") is intended solely for the intended addressees and is confidential. If you receive this message in error, or are not the intended recipient(s), please delete it and any copies from your systems and immediately notify the sender. Any unauthorized view, use that does not comply with its purpose, dissemination or disclosure, either whole or partial, is prohibited. Since the internet cannot guarantee the integrity of this message which may not be reliable, BNP PARIBAS (and its subsidiaries) shall not be liable for the message if modified, changed or falsified. Do not print this message unless it is necessary, consider the environment.

---

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné,

merci de le detruire ainsi que toute copie de votre systeme et d'en avertir immediatement l'expediteur. Toute lecture non autorisee, toute utilisation de ce message qui n'est pas conforme a sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'integrite de ce message electronique susceptible d'alteration, BNP Paribas (et ses filiales) decline(nt) toute responsabilite au titre de ce message dans l'hypothese ou il aurait ete modifie, deforme ou falsifie.

N'imprimez ce message que si necessaire, pensez a l'environnement.

---

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappele que tout message electronique est susceptible d'alteration au cours de son acheminement sur Internet.

---

 Continuons à appliquer les gestes barrières